



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION n° : 2022/97**

**Réunion du 13 décembre 2022 à 19h00  
sous la Présidence de M. Yann DUGARD**

Date de convocation : 06/12/2022

Nombre de Conseillers :

Date d'affichage : 06/12/2022

**En exercice : 29**

**Présents : 19**

**Votants : 27**

**Présents :** Mme Martine BAUDART, M. Francis BOLY, M. Dominique CARPENTIER, Mme Geneviève COSSON, Mme Eva DERVIN, M. Marc DESGEORGES, Mme Valentine DION, M. Jean DUCASTEL, M. Yann DUGARD, Mme Annie FESTUOT, M. Benoît LAIES, Mme Nadège GUEILLIOT LAMPSON, M. Christophe LEBON, Mme Marina LESCOUET, Mme Patricia LESUEUR, M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Nathalie MAROTEAUX, Mme Françoise PAYEN et Mme Magali ROGER.

**Excusés avec pouvoir de vote :** Mme Marie-Claude BERGERY a donné pouvoir à M. Benoît LAIES, M. Pascal COLSON a donné pouvoir à Mme Valentine DION, Mme Barbara CORNEVIN-CORDONNIER a donné pouvoir de vote à Mme Marina LESCOUET, M. Frédéric COURVOISIER-CLEMENT a donné pouvoir de vote à M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Agnès HAUDECOEUR donne pouvoir à Mme Geneviève COSSON, M. Laurent MOREAU donne pouvoir à M. Yann DUGARD, M. Frédéric MULLER donne pouvoir à Mme Martine BAUDART et M. Hubert RENOLLET donne pouvoir à Mme Annie FESTUOT

**Secrétaire de séance :** Mme Marina LESCOUET

**OBJET : REPRISE DES RESULTATS DES BUDGETS ANNEXES EAU DE VOUZIERS ET EAU DE VRIZY AU BUDGET PRINCIPAL**

Considérant que le Trésor public demande à régulariser la reprise des résultats des budgets annexes Eau de Vouziers et Eau de Vrizy au budget principal ;

Considérant donc qu'il est nécessaire d'annuler et remplacer la délibération n°2022/25 du 31 mars 2022 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de reprendre les résultats suivants :

**Eau de Vouziers :**

- Excédent de fonctionnement de 226 442,89 €
- Déficit d'investissement de 137 292,75 € (en lieu et place de 137 175,69 €)

**Eau de Vrizy :**

- Excédent de fonctionnement de 30 080,06 €
- Excédent d'investissement de 12 446,72 €

- DECIDE que le résultat de fonctionnement et le solde d'exécution d'investissement sont repris des budgets Eau de Vouziers et Eau de Vrizy au budget principal de la commune.
- DECIDE que l'excédent de fonctionnement et le solde négatif d'investissement sont transférés au SSE

**Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture le :  
Et de sa publication ou notification le :**

- VALIDE le reversement par le SSE vers le budget général de la Commune de Vouziers du montant des annulations de factures effectuées au titre de l'eau potable
- CHARGE le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

Fait en mairie le

Le Maire,

Yann DUGARD

